

26 BOULEVARD CARNOT  
Société par actions simplifiée au capital de 1.005 euros  
Siège social : 111 rue de Longchamp – 75116 Paris  
828 999 383 RCS Paris

---

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS  
EN DATE DU 9 MARS 2026

« (...) »

**PREMIÈRE DÉCISION**

*(Constatation de la démission de la société TERROT de ses fonctions de président de la Société et nomination de la société LOSCA INTERNATIONAL en qualité de nouveau président)*

*La collectivité des associés, **statuant à l'unanimité**, après avoir entendu lecture de la lettre de démission de la société TERROT de ses fonctions de président de la Société (reçue par courriel avancé ce jour), prend acte de ladite démission, laquelle prend effet sans délai à l'issue de ce jour, les associés ayant accepté de réduire le préavis en vertu de l'article 15.2 des statuts de la Société.*

*En conséquence de ce qui précède et compte tenu de la démission anticipée de la société TERROT intervenue ce jour, la collectivité des associés, **statuant à l'unanimité**, décide de nommer :*

***La société LOSCA INTERNATIONAL**, société par actions simplifiée au capital de 6.051.225 euros, dont le siège social est situé 11 boulevard Jean Mermoz, 92200 Neuilly-sur-Seine, identifiée sous le numéro 922 198 304 RCS*

*en qualité de nouveau président de la Société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.*

*La collectivité des associés, **statuant à l'unanimité**, confère à la société LOSCA INTERNATIONAL, au titre des fonctions venant de lui être attribuées, les pouvoirs les plus étendus pour diriger la Société.*

*La société LOSCA INTERNATIONAL, par l'intermédiaire de Monsieur DAHAN, accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.*

**DEUXIÈME DÉCISION**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

*La collectivité des associés, **statuant à l'unanimité**, confère tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en conséquence des décisions qui précèdent.*

(...)»

Pour extrait certifié conforme

Signé par :  
**Samuel GELRUBIN**  
BC9BD2CDBD2E438...

---

TERROT

Représentée par S. GELRUBIN  
Président sortant et Associé